



Orientation d'aménagement - secteur 2 Site de la Gendarmerie

L'actuelle gendarmerie est implantée dans la partie sud de la commune, non loin des bords de Nive. Elle occupe une emprise foncière exceptionnellement vaste, d'un seul tenant, qui représente de fait un enjeu stratégique pour la ville en terme de renouvellement urbain, dans le cas d'une éventuelle mutation du site.

Sans que la présence de la gendarmerie ne soit remise en cause d'aucune manière, par la mise en place d'un périmètre de vigilance dans le PADD, la ville souhaite créer les conditions d'une évolution urbaine maîtrisée, dans l'hypothèse où la gendarmerie serait amenée dans les années à venir à céder tout ou partie de son foncier.

Cette orientation d'aménagement s'applique uniquement dans le cas d'un changement de destination ou d'une opération de démolition/reconstruction.

Dans le cas contraire, seules les dispositions réglementaires de la zone concernée du PLU en vigueur s'appliquent.

